LE PARADOXE ENTREPRENEURIAL DANS LE SECTEUR DE L'ELECTRICITE AU CAMEROUN (1998-2014)

Foundikou Ismaël
foundikou_ismael@yahoo.com

Résumé

Le 18 juillet 2001, l'Etat du Cameroun sacrifia, bafoua et outrepassa l'esprit de la loi du 24 décembre 1998 portant libéralisation du secteur de l'électricité, en confiant de manière quasi exclusive le marché national de la fourniture du courant électrique à un opérateur privé américain, AES-SONEL, alors présenté comme meilleur choix parmi les potentiels demandeurs. Sous le régime de la concession, le monopole privé ainsi constitué pour un mandat de 20 années en lieu et place de l'esprit de la concurrence gage de la compétitivité recommandée par les institutions de Bretton-wood, fut un véritable paradoxe aux effets économiques néfastes. Ce passage du monopole public au monopole privé à un moment où la libéralisation semble avoir été perçue comme une panacée aux problèmes de contreperformance managériale des entreprises publiques, a été infructueux. Cette réflexion passe en revue cette période et relève à travers les faits historiques, les différents indices d'un agencement paradoxal ainsi que ses répercussions sur le plan opérationnel et en milieu économique camerounais.

Mots clés *: Cameroun, fourniture du courant électrique, paradoxe entrepreneurial, développement économique*

Abstract

On the 18 july 2001, the State of Cameroon sacrificed, flouted and exceeded the spirit of the law of 24 december 1998 on the liberalisation of the electricity sector, by entrusting the national electricity supply market almost exclusively to a private american operator, AES-SONEL, then presented as the best choice among potential applicants. Under the concession system, the private monopoly thus established for a period of 20 years, in place of the spirit of competition that was the guarantee of competitiveness recommended by Bretton Woods institutions, was a veritable paradox with harmful economic effects. This transition from public to private monopoly at a time when liberalisation seemed to have been seen as a panacea for the problems of managerial underperformance by public companies was a mejor step forward. This reflection reviews this period and identifies, though historical facts, the various signs of a paradoxal arragement as well as its repercussions on the operational level and in the cameroonian economic environment.

Key words*: Cameroon, ectricity supply, entrepreneurial paradox, economic development*

Introduction

Le 24 décembre 1998, suite à la promulgation de la loi n°98/022

régissant le secteur d'électricité, le gouvernement camerounais traduisit, nonobstant la résistance de certains intellectuels comme le professeur Georges NGANGO partisan du « moins d'état, mais comment vieux d'Etat ? », le désengagement de l'Etat dans le secteur d'électricité au Cameroun[1]. La libéralisation de ce secteur, par ailleurs brandie par les institutions de Breton Wood comme une panacée au déficit énergétique vécu par le Cameroun sous le monopole public de la SONEL, venait d'être officiellement consacrée au profit de la concurrence de l'entrepreneuriat privé sous la régulation de l'Etat[2]. Seulement, l'implémentation de cette loi, au regard de différents actes d'application pris au fil des années, a donné lieu à un paradoxe du fait du quasi-monopole privé de l'AES-SONEL et de la multiplication des acteurs publics dans le secteur, mettant ainsi en mal l'esprit de concurrence tant souhaiter et susceptible de stimuler l'amélioration de la qualité du service d'électricité sur le double plan quantitatif et qualitatif. A l'observation du mandat de l'expertise américaine à mi-chemin, l'offre d'électricité resta et demeura une situation préoccupante qui nécessite une réflexion sur les incidences de cette libéralisation manquée en milieu économique camerounais. Cette préoccupation soulève le fameux débat théorique du dirigisme d'opportunisme de l'action publique dans le secteur économique. Il s'agit en réalité d'un mode d'opération axé non pas sur le résultat, l'efficacité mais plutôt sur la recherche effrénée d'intérêt dans le cadre de la conduite des affaires publiques. Le choix des partenaires, la création des entités publiques et la désignation de leur dirigeant se fait sous fond d'opportunisme partisan. Il se trouve que depuis l'année 2001, l'essentiel d'initiatives visant le développement de l'offre d'électricité a été pris sous le prisme de l'opportunisme paradoxal. La présente étude se propose de relever d'abord, les indices du paradoxe dans la mise en œuvre des stratégies de la promotion de l'offre d'électricité suivant l'esprit de la loi de 98, puis les effets de ce management décousu sur la qualité du courant électrique sur le marché national et en fin ses répercussions en milieu économique. Pour ce faire, elle met à profit les sources écrites, les témoignages et les données chiffrées afin de procéder à l'analyse descriptive des faits historiques dûment établis.

---

[1] Fondation Friedrich Ebert, 1995. *Les privatisations au Cameroun : Bilan et perspectives*, Yaoundé, ISH, p.70.
[2] P. Eboa, 2001. « SONEL, une page est tournée », in *Cameroon tribune*, n°6453, p.2.

I. Les indices du paradoxe dans le marché d'électricité camerounais depuis l'adoption de la loi du 24 décembre 1998

A partir de l'année 2001, toutes les initiatives entreprises dans le cadre de l'observation de la loi de 98, ont suscité plus d'une interrogation quant à leur efficacité à court, moyen et long terme. Plusieurs faits peuvent expliquer ces inquiétudes, malgré la relecture des textes de 98 en 2013. Il s'agit entre autres de la constitution d'un monopole privé dans le marché de la fourniture du courant électrique sur toute l'étendue du territoire, de l'absence d'une véritable stratégie pour l'accès du monde rural à l'énergie électrique et du saupoudrage de l'action publique dans la recherche de solution au déficit énergétique.

1. La concession exclusive du marché national d'électricité à un opérateur privé incapable de satisfaire les besoins énergétiques des consommateurs

Le 18 juillet 2001, de façon exclusive et pour un mandat de 20 ans, l'Etat du Cameroun concédait le destin des millions des camerounais à un opérateur privé américain, AES Corporation dont l'expertise en la matière avait été, à plus d'un titre, miroité au Camerounais par ses négociateurs. Dans le cadre de cette convention, AES avait pris l'engagement de sortir le Cameroun de la précarité énergétique à travers un certain nombre d'investissement dans les parcs de production, de transport et de distribution. Selon les termes du contrat cadre dans son article 3, AES souscrivait vis-à-vis de l'Etat du Cameroun à un certain nombre d'engagements de service et d'opération[3].

Au niveau de la qualité de service, elle (AES) était tenu d'accomplir ses activités dans le strict respect des principes d'égalité de traitement, de non-discrimination, de continuité, de sécurité, de responsabilité, de qualité et d'adaptation des prestations offertes[4].

Sur le plan opérationnel, elle avait pour mission d'effectuer les travaux de construction et de réhabilitation d'infrastructures de production énergétique dans le domaine hydraulique et thermique. Dans le domaine hydraulique, il s'agit du projet du barrage de Lom-Pangar en

---

[3] AARSEL, 2001. 4DP007, Cahier des charges du contrat de concession et de Licence, Yaoundé, p.20.
[4] *Ibid.*

ce qui concerne la construction et des Barrages d'Edea, de Song-Loulou, de Mbakaou, de Bamendjin pour ce qui est de la réhabilitation. Les centrales thermiques d'appoint existantes dans les réseaux Sud, nord et Est devraient également être réhabilitées[5].

En matière de développement des réseaux de transport et de distribution, AES devrait effectuer un certain nombre des travaux en vue de procéder au renforcement des postes de transformation, notamment ceux de Douala et de Yaoundé afin de porter le nombre de branchement annuel de 41250 en 2001 à 96875 en 2021[6].

Au regard du nombre des projets annoncés et souscrits par le concessionnaire AES, et compte tenu des mérites de cette dernière ventée au Cameroun, on ne pouvait qu'être admiratif et impatient de savourer le retour d'un service d'électricité optimale au Cameroun. Le bilan de treize année d'opération difficultueuse de AES au Cameroun va vite transformer l'espoir porté sur elle en désillusion au niveau de tous les segments de la fourniture du courant électrique[7].

Entre ce qui a été annoncé et ce qui a été réalisé se trouve un grand écart. De façon détaillée, on peut relever les faits suivants : au niveau du parc de production, il faut noter que seules quelques réalisations d'urgence dans le parc thermique ont été effectuées. Il s'agit des centrales thermiques de Limbé, Logbaba, Douala-Bassa, Djamboutou, Bertoua, Bafoussam, Bamenda et Ebolowa[8]. Pour des raisons, de coûts exorbitants de leur mise en œuvre, toutes les annonces dans le domaine hydraulique n'ont pas été effectuées. Conscient des incapacités du concessionnaire, l'Etat du Cameroun a dû prendre ses responsabilités pour réaliser les grands travaux hydroélectriques.

La situation fut extrêmement médiocre au niveau de l'observation du programme de renforcement des parcs de transport et de distribution. Aucune réalisation d'envergure n'a été effectuée. Les nouveaux branchements en vue de l'extension du réseau, que ce soit dans la zone septentrionale, orientale ou méridionale, ont été effectués timidement à la limite des ressources financières disponibles.

Au bout du compte, AES, au regard de ses contreperformances dans le secteur d'électricité, semble avoir été un

---

[5] AARSEL, 2001. 4DP007, Annexe du cahier des charges du contrat de concession et de Licence, Yaoundé, p. 48.
[6] *Ibid.*
[7] *Ibid.*, p. 49.
[8] ENEO, 2015. « Compte rendu de gestion exercice 2014 », Daoula, pp.15-16.

désespoir pour les consommateurs camerounais soucieux d'un service d'électricité de qualité pour leur activité. En un mot, comme en mille, cet opérateur n'était certainement pas à la hauteur des enjeux. La preuve c'est que contre toute attente, elle a décidé de quitter le milieu camerounais avant la fin de son mandat au profit d'un autre opérateur privé *Actis* dont ses prestations pour le moment donnent à réfléchir. Alors, si dans le périmètre de concession constitué de toutes les villes et autres localités, les populations camerounaises ont été déçues, la situation du monde rurale sinon de l'arrière-pays n'a-t-elle pas été aussi incertaine ?

2. L'absence d'une véritable stratégie efficace d'électrification rurale

A la différence des centres urbains placés curieusement sous le monopole privé de l'AES sans résultat conséquent, la zone rurale a été paradoxalement ouverte à la concurrence de l'entrepreneuriat privé sous la régulation de l'ARSEL et de la promotion de toute initiative par l'AER.

Il faut rappeler qu'en 2001, au moment où le Cameroun, dans l'esprit de la loi de 98, opte pour l'ouverture de la zone rurale à la concurrence de l'initiative privée, il comptait près de 13104 localités dont moins de 18% avaient accès à l'électricité et ses populations menaient un train de vie en deca du seuil de pauvreté[9]. Consciente de cette réalité du milieu rural, on se demande pour quel intérêt et sur quel entrepreneur privé, allait il compte pour l'investissement dans le monde rural s'il est vrai qu'investir dans le monde rural surtout à cette période de récession économique était moins rentable. Tout porte à croire qu'on était là dans un théâtre de bricolage, sans une véritable perspective d'incitation du privé à l'investissement dans l'arrière pays.

Face à la quasi absence de l'initiative privée au fil des années face à l'urgence de satisfaire les besoins énergétiques dans les milieux ruraux, l'AER, organe opérationnel initialement chargé de l'assistance technique et éventuellement financière aux investisseurs privés, va se substituer avec les moyens limités aux opérateurs privés pour tenter d'apporter dans la mesure du possible des réponses aux besoins énergétiques dans le milieu rural. Pour ce faire, l'entreprise doit mettre sur pieds un plan d'action et mobiliser les fonds nécessaires par la maturation et la réalisation des projets en milieu rural. C'est dans cette

[9] AER, 2015. « Rapport annuel d'activité exercice 2014 », Yaoundé, p.13.

perspective que le Plan d'Action de Développement de l'Energie Rurale (PADER) et le Fonds d'Electrification Rurale (FER) sont devenus des outils stratégiques[10].

Mais malheureusement, dans le cadre de l'accomplissement de ses nouveaux objectifs, l'AER, même dotée d'un organe financier, ne dispose pas des ressources conséquentes. L'Agence, comptant beaucoup plus sur l'aide publique internationale, se trouve en difficulté[11]. A cette difficulté financière s'ajoutait celle relative à l'absence d'une expertise technique et technologique en la matière. Les localités, par millier, doivent encore attendre pour longtemps pour caresser le rêve de Jules Vernes ; même si on peut noter l'actif de l'AER quelques réalisations à travers le pays qui, pour le moment, ne représentent que près de 7 % des localités inventoriées en 2001. Ce qui prouve que la stratégie mise sur pieds est loin d'être efficace ; d'où le paradoxe. Un paradoxe qui semble avoir ouvert la voie au saupoudre de l'action publique dans la recherche des solutions aux besoins énergétiques.

3. Le saupoudrage de l'action publique à travers la multiplication des entités d'intervention inefficace

Tout se passe comme si face à la dégradation du système électrique et aux incompétences du concessionnaire AES, le Cameroun est tombé sur le coup du saupoudrage en faisant entrer dans le secteur d'électricité plusieurs structures publiques au résultat mitigé. Plus d'un observateur n'arrive pas à comprendre l'urgence ou l'opportunité de plusieurs entités publiques tels que : l'Agence d'Electrification Rurale (AER), l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL), l'Electricty development corporation (EDC), Le Fonds d'Electrification Rurale (FER), la Cellule d'Appui à la maîtrise d'ouvrage du projet d'aménagement hydroélectrique de Menve'ele, le Comité de suivi de projet de construction de la Centrale à Gaz de Kribi, (KPDC), le Comité de suivi du projet de construction de la centrale à Gaz de la Dibamba (DPDC), le Comité consultatif des consommateurs de l'électricité, Hydro-Mekin et la SONATREL, dans un contexte où on était plus que jamais inquiet de la précarité de l'offre énergétique[12].

---

[10] AER, 2013. « Rapport annuel d'activité exercice 2012 », Yaoundé, p.15.
[11] *Ibid.,* p.22.
[12] Bamal Jacques, 56 ans, Conseiller technique auprès du Département Business plan d'Eneo, Douala Bonandjo, entretien du 14 mars 2015.

Le bilan de toutes ses structures, huit (08) au total, est loin d'être reluisant car la somme de leur action en terme de réalisations des projets est en deçà de que la SONEL seule en son temps avait pu effectuer à travers le pays. A titre d'illustration, il y a lieu de noter que de 1974 à 2001 la SONEL avait réalisé des performances remarquables en conduisant avec succès les travaux d'extension et de construction des barrages d'Edéa, de Song-Loulou, de Lagdo, de Mbakaou, de Mbamendjin et de la Mapé[13].

Les mêmes performances ont été observés au niveau du parc de transport avec les travaux de construction des lignes électrique de Song-Loulou-Magombe, Edéa-Douala, Douala-Bekoko-Limbé, Békoko-Kongsamba-Bafoussam-Foumban et Edéa-Yaoundé dans le Réseau interconnecté sud (RIS) et Lagdo-Garoua-Ngoundéré et Lagdo-Maroua dans le Réseau Interconnecté Nord (RIN)[14].

De ce qui précède et au regard de la situation encore préoccupante de l'industrie électrique camerounaise, le désengage de l'Etat dans la sphère économique et donc du secteur d'électricité, par ailleurs présenté par les institutions de Breton Wood comme une panacée à tous les problèmes, semble avoir était mal assimilé. Le Cameroun aurait dû réinventer un modèle d'actionnariat public-privé capable de stimuler l'amélioration de la qualité du service d'électricité et par ricochet, éviter la détérioration du tissu économique et social.

II. L'environnement déficitaire caractéristique du service d'électricité

Les caractéristiques du malaise du système électrique camerounais bloqué au parking de la précarité est perceptible au niveau de ses différents parcs de production, de transport et de la distribution.

1. De la précarité du système de production

Il n'est pas exagéré de dire qu'aucun investissement d'envergure susceptible de renforcer la production en énergie électrique n'a pas été effectué au cours de la première période de l'expérimentation de la libéralisation. Les infrastructures existantes tels les barrages

[13] *Idem.*
[14] Bignom Blaise, 64 ans, ancien cadre de l'ARSEL, Yaoundé, entretien du 05 février 2016.

hydroélectriques d'Edéa, de Song-loulou, de Lagdo et les trois barrages de retenue de Mbakaou, de Mbamendjin et de la Mapé étaient dans un état de sous production du fait de l'absence d'entretien des équipements. La situation de centrale thermique de secours ne fut pas en reste. Les générateurs de centrales thermiques de Douala Bassa, de Limbé, de Yaoundé Oyomaban, d'Ebolowa, d'Ambam, de Bertoua, de Bafoussam et de Garoua Njamboutou pour ne citer que ceux-là, furent régulièrement en pannes[15].

2. De la précarité du parc de transport du courant électrique

Comme le parc de production, celui du transport fut également sous-développé et mal entretenu aussi bien dans le Réseau interconnectés Sud (RIS) que dans le Réseau Interconnecté Nord (RIN) voire dans le Réseau Isolé Est (RIE). Les lignes électriques très hautes tensions (225 KV) et hautes tensions (90 KV) Traversant de longue distance à travers les brousses de la forêt dense du sud et les savanes du nord étaient constituées pour la plupart des poteaux en bois qui résistent difficilement aux intempéries. Les grands postes de transformation de 225 KV de Magombé, de Douala-Bassa et de Yaoundé-Oyomaban dans le RIS et de Djamboutou dans le RIE soufraient de carence des travaux de maintenance[16].

3. De la précarité du réseau de distribution et de la qualité du courant fournie

L'état de l'infrastructure du réseau de distribution du courant électrique constituée des lignes électriques basses tensions construites sur les vieux poteaux en bois étaient généralement à l'origine des perturbations de la qualité du courant électrique. La mauvaise qualité du matériel de distribution (câbles électriques, la pourriture des poteaux) et le manque d'un service d'entretien rompu à la tache furent très souvent la cause immédiate des phénomènes de chutes des tensions et surtout des ruptures intempestives prolongées trivialement appelé délestages dont les dégâts sur le plan économique furent considérables[17].

---

[15] Foundikou, I., 2020. « L'industrie électrique et le développement socio-économique du Cameroun », Thèse de Doctorat PhD en Histoire économique et sociale, Université de Yaoundé I, p. 274.
[16] Ibid., p. 278.
[17] Enéo, 2015. « Compte rendu de gestion exercice 2014 », pp. 35-36.

III. Les effets des perturbations endémiques du courant électrique sur l'épanouissement des activités industrielles et des PME

A cause des contreperformances de l'opérateur américain, les milieux camerounais, notamment les entreprises industrielles énergivores et les PME en quête de la rentabilité ont souffert du phénomène de délestage.

1. Les préoccupations énergétiques des grandes entreprises industrielles

L'inefficience du service de l'électricité a pesé de tout son poids dans le processus de développement des activités économiques au Cameroun. C'est dans cette perspective que le GICAM, principal mouvement patronal au Cameroun relevait que :

> Les défaillances dans l'approvisionnement en énergie électrique limitent considérablement le développement des entreprises, engendrent des surcoûts, affectent leur compétitivité, occasionnent des faillites et plus généralement, assombrissent les perspectives de croissance économique nationale. (…) depuis 2003, les difficultés d'approvisionnement en électricité ont occasionné des pertes estimées à plus de 60 milliards de FCFA, soit plus d'un point de taux de croissance annuel du pays[18].

Par ces propos, on réalise que le GICAM avait déjà pris la mesure du poids des défaillances du secteur d'électricité dans le processus de développement des activités économiques. Les insuffisances quantitative et qualitative du service d'électricité qui se traduisent par des délestages, des interruptions involontaires d'énergie et des fluctuations de tension sont aux effets néfastes sur le rendement des entreprises[19]. Les conséquences industrielles des défaillances du système d'approvisionnement des usagers en énergie électrique furent

[18] PNUD, 2014. « Cameroun-contribution à la préparation du rapport national pour la formulation du Livre blanc régional sur l'accès universel aux services énergétiques intégrant le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique », pp. 91-92.
[19] J. Tchakounté et M. Fogang, 2015. « Electricité : il y a urgence », in *Cameroon tribune*, n°10858/7057, p.9.

extrêmement contraignantes pour les entreprises industrielles et parfois source des plusieurs querelles entre AES-SONEL et consommatrices. Face aux difficultés en matière d'approvisionnement, des mesures d'austérités de limitation, de révision de la demande énergétique à la basse, véritables incongruités, ont été imposées aux unités industrielles grandes consommatrices sans tenir compte des incidences de celles-ci sur la rentabilité de leurs activités. Même Alucam, la principale consommatrice de l'énergie électrique au Cameroun ne fut pas épargnée de cette décision rocambolesque très mal appréciée dans les milieux d'affaires en général et par l'instance dirigeante d'Alucam en particulier. A titre d'illustration, le Directeur Général d'Alucam releva dans la correspondance du 07 janvier 2002, concernant les dommages qu'induisait la réduction de l'offre d'électricité à son entreprise, ce qui suit :

> *Sir,*
> *We hereby refer to the reductions in energy supply that AES-SONEL imposed on us in October and November and which were below the contractual load of 165 MW for average and high water levels. Equally, from November 26th, it was below the contractual load of 145MW for low water periods. At the moment and since December 9th, our load is between 102-103MW given the maximum load of 105MW imposed on us.*
> *For obvious technical reasons related to difficulties in maintaining certain stability in the AES-SONEL network that need not be enumerated here, Alucam is forced to comply with the request for the reduction of our load as instructed by your dispatching team in our control room. These instructions, which in fact are orders to witch we must comply at short notice, are not well planned and usually are complete untimely. As you are aware, given that this is clearly stated in the appendix of our contract and as I have had the opportunity on many occasions to remind you of, this seriously disturbs our activities and causes important losses in production. We are therefore and in any case the «VICTIMS» of your management actions which seriously affected us in the last quarter.*
> *We remind you that the conditions for supply of energy to Alucam according to the 20 year contract signed in 1990 stipulate that you must take all necessary steps in order to supply power to Alucam now and for the remaining 9 years continuously and without default.*

We are once more demanding the immediate reestablishment of our guaranteed subscribed load of 145MW for low water periods.
Our contact equally outlines the various penalties in case of default in supplying the contractual load and we intend to apply them[20].

A l'analyse de ce texte, point n'est plus besoin d'être spécialiste des questions énergétiques pour se rendre compte de ce que les défaillances du système électrique camerounais furent au fil des années, sources de plusieurs perturbations dans le processus de développement des activités industrielles.

2. La désillusion des promoteurs des PME face au phénomène de la récurrence des délestages

En plus de la souffrance du secteur industriel, les PME n'ont pas été à l'abri des désagréments du système électrique. Les détestables phénomènes du délestage ont contribué par leurs fréquences à la perturbation et à la détérioration des conditions d'exercice des activités commerciales à travers les villes et villages camerounais.

Les promoteurs des boutiques, quincailleries, parfumeries, ateliers (coutures, menuiseries, coiffures, de soudure, de la mécanique-auto…), Night-club, cabarets, bars, supers-marchés, cyber-cafés, secrétariats, restaurants et poissonneries pour ne citer que ceux-là, furent au quotidien affectés par le phénomène des délestages [21]. La fourniture du courant électrique était une véritable note salée pour ces promoteurs qui, face à cette situation, voyaient les conditions d'exercice de leurs activités se détériorer davantage. Le paradoxe c'est que, jusqu'à la fin du séjour manageriel de l'AES-SONEL, le climat qui prévalait dans le cadre de la fourniture du courant électrique était encore miné des nombreuses manifestations du ras-le-bol des promoteurs et tenanciers des PME et des petits métiers générateurs de revenu à travers le territoire national[22]. Dans cette optique, les témoignages d'Eric Tchientcheu, Jacques Touck, Marcel Mvogo, Cathérine Noudé et Serges Klismand pour ne citer que

[20] AMINEPAT, 1A197, RTM /HTM/040/02/DG.Alu from the General Manager ALUCAM to the General Manager AES-SONEL, Douala, january 7th, 2002, p.1.
[21] J. R. Matia, « Electricité : inquiétants délestages », *Cameroon tribune*, n°8818/5017 du mercredi 28 mars 2007, p. 15.
[22] R. D. Lebogo Ndongo, 2001. « AES-SONEL distribue…l'obscurité », in *Cameroon tribune*, n°7501, p. 5.

ceux-là, illustrent à bien des égards les difficultés que rencontrent les promoteurs des PME et petits métiers générateurs des revenus.

Eric Tchientcheu, promoteur d'une imprimerie dans la ville de Douala, est de ceux des Camerounais qui ont souffert des désagréments du service d'électricité dans le cadre de l'exercice leurs activités[23]. Dans une colonne du quotidien privé *Le messager* du mercredi 10 juin 2015, cet entrepreneur ne cache pas sa déception lorsqu'il évoque le phénomène de délestage qui battait son plein à Douala, la capitale économique. Voici sa déclaration :

> Les coupures intempestives ont failli me faire perdre un contrat d'un demi-million de FCFA. Les premières impressions des cartes d'invitation au mariage d'un client sont restées bloquées dans la machine. Heureusement pour moi après plus d'une heure, la fourniture de l'énergie électrique a été rétablie. Ce qui m'a permis de boucler cette commande et de procéder à une autre[24].

Dans le même ordre de déceptions, Serges Klisman, gérant d'une boite de nuit à Akwa, manifestait aussi son amertume en ces termes :

> C'est pénible.si nous n'avions pas de groupe électrogène, je crois que nous aurions mis la clef sous le paillasson puisque nous avons à supporter. Ces coupures intempestives très souvent le week-end et c'est à ce moment où nous réalisons souvent de bonnes affaires une coupure de plus de quatre heures peut nous créer un manque à gagner estimé à près de 500 000 FCFA[25].

---

[23] B. P. Dassie, 2015. « Délestage, la note salée des Pme », in *Le Messager*, n°4342, p.5.
[24] *Ibid.*
[25] *Ibid.*

Jacques Touck, réparateur des pneus, dans la ville de Yaoundé ne cachait pas aussi ses mécontentements au sujet des coupures d'électricité lorsqu'il affirmait que :

> J'ai plusieurs appareils qui fonctionnent avec l'énergie électrique. Notre secteur d'activité fait face à d'énormes difficultés lorsque nous sommes privés d'électricité. C'est le cas ces derniers temps avec les multiples coupures intempestives que nous enregistrons. Chaque fois qu'on coupe le courant, je ferme mon atelier et je rentre à la maison ce qui est regrettable, c'est le fait que les coupures durent au moins cinq heures de temps. Chaque fois qu'il y'a coupure je note une baisse considérable de ma recette journalière en tout cas il y 'a toujours un manque à gagner. Je n'ai pas les moyens de m'acheter un groupe électrogène pour remédier à ce problème. Je ne sais pas autre activité que je peux faire sans utiliser le courant électrique dans une ville comme Yaoundé[26].

Marcel Mwogo, vendeur dans un supermarché fut également de ceux-là donc l'aversion contre les désagréments des délestages furent manifeste. Comme les autres compatriotes il affirmait que :

> Lorsqu'il y'a coupure d'énergie nous perdons plusieurs denrées alimentaires dans notre supermarché. Nous n'arrivons pas non plus à travailler avec nos ordinateurs. Lorsque le travail se fait sans énergie électrique, cela nous expose toujours à des erreurs lorsque nous calculons par exemple la marchandise vendue. En effet, je ne peux rien faire lorsque l'énergie électrique est coupée[27].

Catherine Noudé, tenancière d'une poissonnerie au quartier

---

[26] Propos recueilli par P.Njock, 2015. « Quels désagréments vous causent les coupures d'énergie électrique ? », in *Le jour*, n°1942, p.3.
[27] *Ibid.*

Dakar à Douala se plaignait de ce que :

> En début de cette année, j'ai perdu douze cartons de poissons suite à ces coupures intempestives de l'énergie électrique. Après une journée sans électricité les produits se sont détériorés, et aucun client n'a plus voulu acheter. Imaginez-vous le manque à gagner[28].

Ces différents propos ne sont entre autres que des témoignages, sinon des morceaux choisis recoupés par les journaux *Le Messager, Le Jour* et *L'effort camerounais* pour rendre compte de l'environnement de déception des usagers d'électricité, promoteurs des PME au Cameroun. Le dénominateur commun de ces propos recoupés est que les délestages constituent un obstacle à l'épanouissement des activités économiques à travers les centres urbains et ruraux au Cameroun[29].

3. Les drames économiques des coupures électriques sous AES-SONEL

Bon nombre d'entrepreneurs camerounais ont vu, du fait de la récurrence des court-circuits causés par les perturbations des réseaux électriques, leur économie disparaitre dans les incendies des espaces commerciaux[30]. Le milieux marchand de la ville de Douala, à titre indicatif, semble avoir payé le lourd tribu. Les données chiffrées contenues dans le tableau ci-après font de Douala, un foyer **« sinistrogène» depu**is l'année 2009, en raison la récurrence des incendies des marchés et espaces marchands :

[28] Propos recueillis par G. Mouthé, 2015. « Crise énergétique : la note salée des coupures d'électricité », in *L'Effort camerounais,* n°609, p.7.
[29] O. Lewat, 2001. « AES-Sonel : le courant ne passe plus », in *Cameroon tribune*, n°4627, p.8.
[30] *Ibid.*

Tableau 01 : Inventaire des courts-circuits incendiaires et destructeurs des commerces à travers la ville de Douala de 2009 à 2014

Espaces commerciaux	**Date**	**Descriptions sur la cause**	**Bilans**
Marché de Mabanda (Bonabéri)	15/09/2009	Délestage : un court-circuit dans une boutique provoque les flammes	03 boutiques et 01 bar consumés
Marché Congo	10/05/2010	Délestage : un court-circuit provoque les flammes au marché Congo à Douala	100 boutiques réduites en cendre et les pertes évaluées à plusieurs millions de francs CFA
	04/06/2012	Délestage : un court-circuit provoque les flammes au marché Congo à Douala	600 boutiques réduites en fumée et pertes évaluées à plusieurs milliards de francs CFA
	06/04/2013	Délestage : un court-circuit provoque les flammes au marché Congo à Douala	26 boutiques réduites en fumée et les pertes évaluées à coût des millions
	09/06/13	Un court-circuit provoque un incendie au marché Congo	20 boutiques brulées et d'importes pertes matérielles
	12/12/13	Un court-circuit à l'origine de l'incendie au marché Congo	09 boutiques calcinées et les pertes évaluées à des dizaines de millions de francs CFA
	09/05/2014	Délestage : un court-circuit provoque les flammes au marché Congo à Douala	110 boutiques consumées
Marché Bonamoussadi	22/02/2012	Délestage : un court-circuit provoque les flammes au marché Bonamoussadi	35 boutiques en fumée et les pertes évaluées à des centaines de francs CFA
	18/03/2013	Délestage : un court-circuit provoque les flammes au marché Bonamoussadi	25 boutiques réduites en cendre et les pertes évaluées des dizaines de francs CFA
Marché Dakar	27/04/2012	Court-circuit : un incendie provoque les flammes	En ruine : - 07 boutiques ; - 01 vente à emporter ; - 01 restaurant ; - et autres comptoirs et box de commerce.

Marché Mboppi	25/10/2012	Court-circuit : un incendie provoque les flammes	82 boutiques consumées par le feu et pertes évaluées à plusieurs centaines de millions de francs CFA
Marché New-Deido	01/03/2013	Délestage : un court-circuit provoque les flammes au marché Bonamoussadi	20 boutiques réduites en cendre
Marché de New-bell	06/08/2013	Délestage : un court-circuit provoque les flammes au marché de New-bell	85 boutiques consumées, d'importants matériels et pertes évaluées à coût des milliards de francs CFA
Marché Sandaga	06/12/2013	Délestage : un court-circuit provoque les flammes au marché Sandaga	07 boutiques ; 01 magasin des produits agroalimentaires ; 01 salon de coiffure et un restaurant en fumée
Bependa	16/01/13	Un court-circuit au quartier Bependa à Douala provoque les flammes	Une boutique de vin religieux consumée par les flammes, plusieurs pertes matérielles
Akwa	22/02/13	Un gigantesque incendie au quartier Akwa : l'origine du feu est attribuée à un court-circuit électrique	Une quincaillerie à Akwa en flamme : dégâts matériels considérables, trois maisons environnantes touchées
Aurore Plus	28/02/13	Explosion du compteur électrique provoque les flemmes dans un immeuble	Pertes matérielles énormes dans l'immeuble du journal Aurore Plus
Bonaberi	02/03/13	Un court-circuit est à l'origine d'un incendie dans la zone industrielle de Bonaberi	La parfumerie Gandour en flammes : plusieurs centaines de millions perdus
Boulangerie chococho	04/05/13	Court-circuit : un incendie ravage la boulangerie chococho et ses environs	01 boulangerie en ruine et d'importants dégâts matériels enregistrés
Akwa	27/05/13	Court-circuit : un incendie au quartier Akwa	01 nighit-club en fumée et d'importantes pertes matérielles
Bonaberi :	20/06/13	Bonaberi : un incendie éclate suite à un court-circuit	01 quincaillerie brulée : dégats materiels évalués à plusieurs millions de FCFA.
Total ville de Douala	**Du 15/09/2009 au 09/05/2014**	**Court-circuit incendiaire**	**Plus de 1141 boutiques et autres structures commerciales consumées**

Source : MINATD, Annuaire statistique 2013, pp.214-218.

Il ressort de cette matrice que, 1141 établissements commerciaux furent détruits par les incendies au cours de la période allant de 2009 à 2014 à Douala. Ce fut un bilan lourd en termes de pertes enregistrées par les propriétaires de ces structures commerciales. Selon les statistiques du MINATD, le montant global des pertes enregistrées, était évalué à près de 10 milliards de FCFA. Les boutiques en majorité, les bars, cabarets quincailleries, restaurants, parfumeries, ateliers de coutures, night-club, boulangeries et comptoirs divers constituent la trame des établissements commerciaux qui ont été consumés au cours de cette période.

Au bout du décompte, il ressort que l'année 2013 fut, au regard du nombre d'incendies enregistrés, une année des braises dans les espaces commerciaux de la ville de Douala. Cependant, il faut relever que ces calamités provoquées par les courts-circuits électriques, ne s'étaient pas limitées seulement à l'espace doualais. Les centres urbains tels que Yaoundé, Bafoussam, Ebolowa, Edéa, Bertoua, Batouri, Dimako, Tiko, Foumban, Ngaoundéré et Maroua n'avaient pas échappé à la furie des incendies des espaces commerciaux de l'année 2013. Presque tous les corps de métier comme le présente la matrice ci-dessous, furent affectés et exposés aux caprices d'une qualité déficiente du courant électrique.

Tableau 02 : Inventaire des courts-circuits incendiaires dans les autres villes du Cameroun en 2013

Villes	**Date**	**Description de l'origine de l'incendie**	**Evaluation des pertes**
Yaoundé	12/06/13	Incendie suite à un court-circuit au Super marché stop n'shop	Les pertes estimées à 07 millions de francs en feu
	23/08/13	Marché d'Ekounou : un court-circuit provoque un incendie	01 boutique calcinée et deux autres légèrement touchées
	26/08/13	Bastos, incendie : les flammes sont parties d'un poteau électrique suite au retour de l'énergie	Cabaret « La tanière » en cendre et pertes matérielles énormes
Total ville de Yaoundé	**Du 12/06/13 au 26/08/13**	**Court-circuit incendiaire**	**5 PME détruits**

Bafoussam	15/02/13	Marché A : un court-circuit après le retour du courant électrique cause un incendie	04 boutiques consumées par les flammes
	18/08/13	Marché B : un court-circuit après le retour de l'énergie cause un incendie	400 boutiques consumées par les flammes
Total ville de Bafoussam	**Du 15/02/13 au 18/08/13**	**Court-circuit incendiaire**	**404 PME détruits**
Ebolowa	01/01/13	Incendie après le retour du courant électrique derrière la délégation régionale des mines, industries et développement technologique	01 boutique en cendre : appareils électriques, téléphones portables et accessoires entièrement consumés
	06/01/13	Marché Ebolowa : suite à un court-circuit éclate	01 boutique consumée
	25/12/13	Marché Samba : un incendie suite à un court-circuit fait le ravage	03 comptoirs calcinés (plus de 60 millions de FCFA perdus)
Total ville d'Ebolowa	**Du 01/01/13 au 25/12/13**	**Court-circuit incendiaire**	**5 PME détruits**
Edéa	22/01/13	Ferme Suisse : un incendie suite à un mauvais branchement électrique	17 boutiques consumées (plusieurs dizaines de millions perdus)
Bertoua	07/05/13	Marché central : un court-circuit provoque l'incendie aux environs de 23h suite au retour du courant électrique dans le secteur des couturiers	13 boutiques brulées dont : 02 merceries et 11 ateliers de coutures
Batouri	03/06/13	Marché Santa : délestages un fer à repasser branché toute la nuit dans un salon de couture cause l'incendie suite retour du courant électrique	15 boutiques et 09 magasins brulés : pertes estimées à plusieurs millions de FCFA
Dimako	29/11/13	Marché Dimako : retour de l'énergie électrique, un court-	10 boutiques consumées : pertes estimées à des dizaines de millions de FCFA

		circuit provoque un incendie	
Ngaoundéré	04/03/13	Place de l'indépendance : un court-circuit cause l'incendie dans un restaurant et le feu s'est vite propagé	20 boutiques consumées et 15 fenêtres vitrées de l'Agence CAMTEL soufflées par le feu
Foumban	22/11/13	Marché central : un court-circuit provoque l'incendie et le feu se propage très vite	09 boutiques détruites par les flammes et 4 autres détruites pour créer une zone de sécurité
Maroua	02/04/13	Court-circuit : un bar prend feu au quartier dit ministère de Soya	01 bar brûlé, pertes évaluées à 07 millions de FCFA.
Total général	Du 01/01/13 au 31/12/13	Court-circuit incendiaire	Environ 503 PME détruites, pertes évaluées à plus d'un milliard

Source : MINATD, Annuaire statistique 2013, pp.214-218.

L'examen de ce tableau confirme que l'année 2013 fut également une année de braise pour les opérateurs économiques et à travers le pays. Elle a été, vu les statistiques, une année au cours de laquelle plusieurs structures génératrices de revenus furent réduites en cendre à cause des coupures intempestives du courant électrique.

Bafoussam, avec 404 boutiques calcinées aux marchés A et B, fut la ville la plus touché. Selon le rapport du MINATD, 85 commerçants voyant leurs économies périclitées furent traumatisés et admis à l'hôpital régional de Bafoussam. Pour ces derniers, l'année 2013 n'était pas loin de l'hécatombe. Elle constitue une page noire de l'histoire des marchés A et B de Bafoussam.

Batouri, Ngaoundéré, Edéa, Foumban, Ebolowa et Yaoundé (la capitale politique) venaient respectivement en 3e, 4e, 5e, 6e, 7e et 8e rangs avec 24, 20, 17, 9, 5 et 5 structures brûlées en 2013. Les dégâts et pertes évaluées à l'ordre des centaines des millions ont laissé les promoteurs, tenanciers et employés de ces structures dans une détresse inoubliable.

Conclusion

Au terme de cette réflexion sur le poids de l'entrepreneurial paradoxal dans le secteur de l'électricité sur l'épanouissement des activités industrielles et des PME, il est établi que l'innovation suscitée par la réforme de 1998 pour un désengagement de l'Etat au profit de l'esprit de concurrence dans le marché de fourniture du courant électrique a été brisé ; à cause de la concession exclusive du secteur de l'électricité à un opérateur privé américain, AES-SONEL et du dirigisme d'opportunisme de l'Etat dans ce secteur. Cette situation paradoxale n'a pas aidé le Cameroun à remettre à niveau son offre énergétique. Aucune initiative d'envergure aussi bien au niveau des parcs de production et de transport qu'au niveau du parc de distribution n'a été effectuée par AES-SONEL, preuve d'une incapacité notoire dans l'observation des engagements qui furent les siens vis-à-vis des consommateurs. L'absence d'investissement a mis le secteur d'électricité dans une situation précaire, caractérisée par les coupures intempestives du courant électrique à travers le territoire national. En quatorze ans d'activités sous le dirigisme d'opportunisme, de saupoudrage, le phénomène de délestage va plutôt s'intensifier. La durée de rupture de l'énergie électrique était passé de 16h en 1998 à 68h en 2014. Aucune ville, aucune entreprise grande, moyenne ou petite n'a été à l'abri de ce phénomène aux dégâts dramatiques. Au cours de l'année 2013, les court-circuits incendiaires consécutifs à ce phénomène ont réduit en cendre 1141 boutiques dans la ville de Douala et 503 commerces dans les autres villes, notamment Edéa, Yaoundé, Bafoussam, Foumban, Ngaoundéré, Maroua, Ebolowa, Dimako, Bertoua et Batouri. Face à cette situation critique des pertes évaluées à plusieurs milliards de francs CFA, l'espoir d'un lendemain radieux pour les potentiels consommateurs de l'énergie après l'ouverture du secteur à l'entrepreneuriat privé, a été progressivement transformé en désillusion, désappointement. Car, plusieurs promoteurs des commerces et des unités de production ont été ruinés du fait d'une fourniture déficitaire du courant électrique dans pays disposant un potentiel hydroélectrique économiquement viable important.

Sources et références bibliographiques

➢ Archives

AMINEPAT, 2002. 1A197, RTM /HTM/040/02/DG.Alu from the General Manager ALUCAM to the General Manager AES-SONEL, Douala.

AARSEL, 2001. 4DP007, Cahier des charges du contrat de concession et de Licence, Yaoundé.

➢ Sources orales

Nom(s) et Prénom (s)	date d'entretien	Lieu d'entretien	Age	statut professionnel
Bamal Jacques	mars 2015	Douala Bonandjo	56 ans	Conseiller technique auprès du Département Business plan d'Eneo
Alima Joseph	octobre 2017	Yaoundé	64 ans	Ingénieur MINEE à la retraite
Anonyme	mai 2016	Yaoundé	64 ans	Cadre AES-SONEL à la retraite

➢ Références écrites

• Articles des journaux

Dassie, B. P., 2015. « Délestage, la note salée des Pme », in *Le Messager*, n°4342.

Djotié, J. R., 2013. « Horizon 2035 : par ici l'émergence ! », in *Le Quotidien de l'économie*, Hors-série.

Lewat, O., (2001), « AES-Sonel : le courant ne passe plus », in *Cameroon tribune*, n°4627.

Matia, J. R., 2007. « Electricité : inquiétants délestages », in *Cameroon tribune*, n°8818/5017.

Lebogo Ndongo, 2001. « AES-SONEL distribue…l'obscurité », in *Cameroon tribune*, n°7459.

Mouthé, G., 2015. « Crise énergétique : la note salée des coupures d'électricité », in *L'Effort camerounais,* n°609.
Njock, P., 2015. « Quels désagréments vous causent les coupures d'énergie électrique ? », in *Le jour*, n°1942.
Tchakounté, J., 2015. « Electricité, ce que les énergies renouvelables apportent », in *Cameroon tribune*, n°10839/7038.
Chongwang, J., 2017. « Attractivité : un boulevard ouvert aux investisseurs », in *Le Quotidien de l'économie,* Hors-série.

- **Rapports**
-

CEA, 2014. « Rapport sur l'amélioration du climat des affaires en Afrique centrale », lire sur https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/SROS/Central-Africa/rapport, online, consulté le 07 janvier 2018.
ENEO, 2015. « Compte rendu de gestion exercice 2014 », pp.15-16.
GVC, 2014. « Etat des lieux du cadre règlementaire du secteur des énergies renouvelables », Yaoundé.
MINATD, 2014. Annuaire statistique 2013, Yaoundé, pp.214-218.
PNUD, 2014. « Cameroun-contribution à la préparation du rapport national », pp. 91-92.
RFC, 1967. « Etude générale de l'électrification : prospection hydroélectrique », Paris.
CBF, 2012. « Dialogue pour l'amélioration du climat des affaires au Cameroun », lire sur, Cbfcameroun.org/cbf/fr/wp.content/uploads/2012/09/Cameroun-facsheet.pdf, online, consulté le 07 janvier 2018.
CONAC, 2013. « Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun », lire sur minfof.cm/clcc-final/wp-content/files/3.pdf, online, consulté le 07 janvier 2018.

- **Ouvrages**

Berthonet, A., 1977. *Guide du chercheur en Histoire d'électricité*, Paris, Editions La Mandragore.
Fondation Friedrich Ebert, 1995. *Les privatisations au Cameroun : bilan et perspectives*, Yaoundé, ISH.

- **Thèse et Mémoire**

Foundikou, I., 2020. « L'industrie électrique et le développement socio-économique du Cameroun (1948-2014) », Thèse de Doctorat PhD en Histoire économique et social, Université de Yaoundé.

Tatietse, O., Kemajou, A. et Diboma, B., S., 2016. « Offre d'électricité et développement des entreprises industrielles au Cameroun », Mémoire de DIPET II, INSET-Université de Douala.